# LA LIBERTÉ VAINCRA

> éditorial Alors que l'imprimeur s'apprêtait à mettre sous presse cette lettre, vendredi 13 novembre, l'effroi nous a saisis, une fois de plus, après Charlie et les nombreux massacres à travers le monde depuis.

Restent les mots pour exprimer l'horreur et l'indignation face aux attentats perpétrés à Paris et Saint-Denis, mais aussi une profonde tristesse pour les victimes et leurs familles.

Je tiens également à rendre hommage aux forces de l'ordre et au personnel médical pour leur courage et leur engagement dans cette épreuve.

Une vague d'émotion et de solidarité s'empare de notre pays et de nos alliés à travers le monde.

Le lundi 16 novembre s'est réuni le Parlement en Congrès à Versailles, l'état d'urgence est déclaré et le Congrès des Maires reporté au printemps prochain.

Touchés au plus profond de nos valeurs, nous devons être unis pour défendre nos libertés et notre vivre ensemble et appuyer l'action du gouvernement.

La République doit rester une et indivisible pour gagner cette guerre de l'ombre contre le terrorisme.

C'est seulement à cette condition que la Liberté vaincra!

Françoise Laborde





## PROTECTION DE L'ENFANCE

Plusieurs textes relatifs à la protection de l'enfance ont récemment été examinés au Sénat.

Tout d'abord la proposition de loi relative à la protection de l'enfant, déposée en 2014 au Sénat par Michelle MEUNIER (Soc - Loire-Atlantique), Muguette DINI (alors sénatrice UDI-UC du Rhône). Ce texte prolonge la mission sur la protection de l'enfance afin d'étudier la mise en œuvre de la loi du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance et de formuler des améliorations au dispositif actuel. Cette loi s'inscrit dans la lignée de la Convention internationale des droits de l'enfant, dont le 25e anniversaire a été fêté l'année dernière.

La mise en œuvre progressive de la loi de 2007 s'est confrontée aux réalités des situations et des pratiques. Il convenait d'en améliorer certains aspects, notamment la coordination des partenaires socialis.

Par ailleurs, je suis intervenue lors de la discussion générale de la proposition de loi tendant à clarifier la procédure de signalement de situations de maltraitance par les professionnels de santé.

Les auteurs du texte estiment que la loi du 2 janvier 2004 relative à l'accueil et à la protection de l'enfance n'a malheureusement pas été suffisante pour protéger les victimes mineures et encourager les médecins à signaler les violences. Ils souhaitent « protéger l'ensemble des médecins des poursuites qui pourraient leur être intentées en cas de signalement et, de ce fait, renforcer et encourager leur mission de protection des mineurs faisant l'objet de violences ». C'est pourquoi, ils ont proposé de modifier l'article 226-14 du code pénal afin que :

- le secret médical ne soit pas « applicable au médecin tenu de porter sans délai à la connaissance du procureur de la République les constatations personnellement effectuées dans l'exercice de sa profession »;
- «le signalement aux autorités compétentes effectué dans les conditions prévues au présent article ne puisse faire l'objet d'aucune sanction disciplinaire ».

C'est le numéro du service d'appel gratuit mis en place par le Ministère de l'Education Nationale dans le cadre de sa campagne

**«NON AU HARCELEMENT SCOLAIRE»** 

# ET VOUS, QUE FAITES-VOUS POUR LA LAICITÉ?



### • LAÏCITE 2015 : PARTAGEZ VOS PROJETS 110ème ANNIVERSAIRE DE LA LOI DE 1905

Beaucoup le savent déjà, promouvoir la Laïcité me tient à cœur, en tant que citoyenne et en tant que femme politique engagée dans le cadre de mon action parlementaire.

Depuis sa création en 2011, je suis très attachée à participer aux célébrations de la Journée nationale de la Laïcité, chaque 9 décembre, tout particulièrement dans notre département. Depuis deux ans j'ai notamment noué un partenariat avec l'inspecteur d'Académie et nous nous rendons dans les établissements scolaires afin d'animer des discussions avec les élèves.

Pour moi comme pour les radicaux de gauche, la laïcité, pilier du pacte républicain, est un principe constitutionnel non négociable au cœur même de notre République. La Laïcité assure les conditions du vivre ensemble, dans le respect mutuel des particularités de chacun et de la liberté de conscience de tous, et sépare la sphère publique de la sphère privé.

Dans une société en mutation, il relève de la responsabilité des élus de la République, locaux ou nationaux, de faire vivre la laïcité sur le terrain, de l'expliquer encore et encore, de lui redonner tout son sens à travers toutes les générations.

#### CHEZ VOUS LE 9 DÉCEMBRE

C'est pourquoi, à l'occasion du **110**ème **anniversaire de la loi de Séparation des églises et de l'État,** je vous propose de publier sur mon site internet toute initiative que vous prendrez pour célébrer la laïcité le 9 décembre dans votre commune ou dans votre entourage.

Afin de promouvoir ces événements, j'invite les élus à informer dès maintenant mon équipe de leurs actions. Une rubrique dédiée a été créée sur mon site internet pour communiquer sur ces manifestations à venir ou passées.

Cet outil est utile pour mettre en réseau les idées, les contacts et les acteurs qui participent à l'éducation à la laïcité. Il sera aussi une ressource précieuse pour ceux qui le souhaitent.

# PROJET DE LOI DE MODERNISATION SYSTÈME DE SANTÉ : DES AVANCEES NOTABLES

> Du 14 septembre au 6 octobre, le Sénat a examiné le projet de loi de modernisation de notre système de santé. J'ai déposé de nombreux amendements sur 3 volets principaux : le droit à l'oubli, l'accès des femmes à la santé mais aussi le sport sur ordonnance, préconisé en matière de prévention des risques de santé. Cette mobilisation a payé car certains d'entre eux ont été adoptés.

#### Femmes et Santé

Nommée co-rapporteure de la Délégation aux Droits des Femmes, avec ma collègue Annick **Billon**, j'ai défendu plusieurs amendements traduisant les principales préconisations du rapport n°592 : « Femmes et Santé - les enjeux d'aujourd'hui» portant principalement sur la contraception d'urgence, les missions des sages-femmes (vaccination, prescription de substituts nicotiniques aux femmes enceintes), la nécessité de privilégier une approche de la santé spécifique aux femmes

et la consolidation des acquis en matière de santé sexuelle et reproductive. Les maladies cardiovasculaires, peu reconnues et parfois mal prises en charge chez les femmes, représentent la première cause de mortalité pour elles et tuent huit fois plus que le cancer du sein. Ce constat nous a conduits à formuler une recommandation pour améliorer la sensibilisation des professionnels de santé sur ce point et mieux informer les femmes et leur entourage de ce danger. Autre risque majeur : l'augmentation du tabagisme féminin, directement responsable de l'accroissement sensible de la mortalité des femmes par cancer du poumon, alors que cette cause de mortalité a diminué pour les hommes. La formation des professionnels sur la détection des violences faites aux femmes reste aussi l'une de nos principales préoccupations.

 Renforcer le Droit à l'oubli des antécédents médicaux et mettre fin à la double peine subie par les malades et anciens

## malades atteints de maladies de longue durée

Par ailleurs, j'ai choisi de défendre le droit à l'oubli et mes amendements ont été adoptés à ma grande satisfaction. Cette belle victoire enregistrée au Sénat bénéficiera aux personnes atteintes de maladies de longue durée et de cancers. Ce vote met fin à la double peine subie par les malades et réactualise les conditions du droit à l'oubli, à la lumière des évolutions des traitements et des progrès scientifiques obtenus dans les taux de guérison. Il renforce le dispositif de la convention AERAS « s'Assurer et Emprunter avec un Risque Aggravé de Santé» entrée en vigueur en 2006 et qui avait instauré la notion de droit à l'oubli des antécédents médicaux. Inutile désormais d'attendre 20 longues années pour emprunter ou contracter une assurance. Avec cette avancée, les projets à long terme redeviennent possibles pour ces personnes qui doivent reconstruire leur vie et dessiner leur avenir. J'espère que l'Assemblée nationale confirmera ce vote pour l'entériner dans la loi.

# NOUVELLES RÈGLES DE TRAVAIL AU SÉNAT DEPUIS LE 1ER OCTOBRE

> Dans la droite ligne du vote par la majorité gouvernementale des lois sur la transparence de la vie publique et du non cumul des mandats, le Sénat a mis en place, durant plusieurs mois, des groupes de travail en vue de réformer le fonctionnement interne de notre Haute Assemblée, notamment avec le vote d'une proposition de résolution visant à modifier son règlement. L'Assemblée nationale a également entrepris une réforme de même nature. A compter du 1<sup>er</sup> octobre, de nouvelles règles s'appliquent aux sénateurs, relatives par exemple à la certification des comptes des groupes parlementaires, à l'organisation de nos travaux parlementaires aussi bien en séance qu'en Commission

ou encore à l'utilisation de l'indemnité représentative de frais de mandat. Des retenues financières ont été instaurées, comptabilisées par trimestre, en cas d'absence à plus de la moitié des réunions de commission permanente, des votes solennels dans l'hémicycle ou des séances de questions d'actualité.

Une séance supplémentaire de questions d'actualité au gouvernement a également été insérée le mardi après-midi à 16h45 et certains temps de parole ont été modifiés.

En ce qui me concerne, je continuerai à être toujours aussi assidue que je l'ai été par le passé pour assurer les responsabilités que vous m'avez données en me confiant un mandat de parlementaire.

## **QUESTIONS**

### **AU GOUVERNEMENT**

> J'ai posé de nombreuses questions au gouvernement dont vous retrouverez la teneur et les thématiques en ligne sur mon site internet. L'une d'entre elles porte sur la nécessaire

lutte contre le cyber terrorisme sur les réseaux sociaux. Elle m'avait été inspirée

par mon amie, **Anne-Marie LIZIN**, qui vient de disparaître. Longtemps **Présidente** 

du Sénat belge, elle fut une militante infatigable, jusqu'au bout de ses forces, du féminisme au niveau européen. Je tiens ici à saluer sa mémoire et à lui rendre un hommage très appuyé.

Alertée par les associations d'élus de la Haute-Garonne, j'ai également déposé une question écrite relative au régime indemnitaire des délégués des syndicats intercommunaux. Cette mobilisation a depuis porté ses fruits puisque la cause a été entendue par le gouvernement. Vous retrouverez sur mon site d'autres questions portant sur la prévention du terrorisme sur notre territoire, sur les conditions de fusion des intercommunalités n'ayant pas les mêmes compétences (scolaires, transports, centres de loisirs,...) ou encore sur la zone de Défense Sud Ouest suite à la fusion des Régions Midi-Pyrénées et Languedoc-

Roussillon.

à voir sur le site

## FONCTIONNEMENT DU SERVICE PUBLIC DE L'ÉDUCATION COMMISSION D'ENQUÊTE

Les travaux de la commission que j'ai présidée pendant cinq mois se sont conclus en juillet dernier. A ma demande, un débat parlementaire s'est tenu au Sénat le 12 octobre 2015. J'ai beaucoup retenu de ce travail de fond, véritable tour de France des établissements scolaires et de la formation des enseignants, fait de rencontres avec les personnels éducatifs et académiques, révélant difficultés, passions et compétences. Certaines préconisations du rapport, celles qui me tenaient le plus cœur, ont été reprises, à la rentrée scolaire, par la Ministre de l'Education nationale: priorité à l'apprentissage du français avec le plan d'action globale pour la maîtrise de la langue, priorité à la formation des enseignants et grande mobilisation de l'école pour les valeurs de la République.

Si tout va bien dans la majorité des écoles, l'Éducation Nationale ne peut résoudre tous les problèmes. Sa mission est délicate : respecter les personnalités de chacun tout en veillant à combattre les inégalités dans l'apprentissage des connaissances. Elle doit veiller à donner à chacun de ses acteurs, un certain nombre de réponses communes.

Parmi les propositions formulées, j'ai retenu quatre grands axes prioritaires pour consolider l'avenir:

# • 1<sup>er</sup> – Favoriser le sentiment d'appartenance et l'adhésion à la citoyenneté.

Les enseignants sont des « passeurs de valeurs » auprès des élèves. Réaffirmer des valeurs de la République contribue à l'éveil de la citoyenneté, c'est le but de l'enseignement civique et moral, pour une meilleure compréhension de leur environnement par les élèves.

## • 2<sup>ème</sup> – Restaurer l'autorité des enseignants et mettre en place une vraie formation.

L'autorité éducative n'est pas innée, elle doit être enseignée, tout comme la connaissance des valeurs de la République. Avec l'autonomie des universités plus aucun module commun sur la laïcité, les valeurs républicaines, l'histoire de l'école, le droit, n'existait pour la formation initiale des enseignants. La révision des maquettes de formation en ESPE était urgente.

## • 3<sup>ème</sup> – Mettre l'accent sur la maîtrise du français et la concentration des élèves

Les différences de vocabulaire et de compréhension sont les premières inégalités entre les enfants à commencer par la maternelle. Au CP, lieu de tous les dangers, l'apprentissage devrait se faire en petit groupe. La formation à l'utilisation des réseaux sociaux et à ses dangers, à l'interprétation de ce que livrent les médias est également incontournable.

## • 4ème – Mieux associer et responsabiliser tous

Les acteurs de l'éducation sont des partenaires et doivent être associés comme tels. Les parents, par exemple, doivent être prévenus en temps réel de l'absence de leurs enfants et invités à échanger avec l'école.

Si j'ai accepté de conduire le travail de la commission d'enquête c'est pour en faire un outil d'aide à la rénovation de l'école. Les moyens doivent suivre maintenant pour aider les enseignants et leurs partenaires à remplir cette mission.

# RÉFORME DE LA DGF POUR UNE PÉRÉQUATION PLUS JUSTE EN 2017

La question de la disparité des richesses entre communes est centrale, les élus des territoires ruraux et des zones sensibles la connaissent trop bien, hélas! Si la DGF existe depuis 1979, un écart du simple au double peut être constaté entre les dotations par habitant des communes. Un mécanisme de péréquation est nécessaire pour compenser ces écarts mais il reste difficile à mettre en place. Le projet de réforme de la DGF doit tenter de répondre à ce défi. Initialement prévu pour être inscrit dans le projet de loi de Finances pour 2016, le Premier Ministre a finalement annoncé son report, au Sénat, le 3 novembre dernier, pour une mise en œuvre au 1er janvier 2017.

Cette décision est le résultat d'une prise de conscience collective, suite à la mobilisation des associations de collectivités, des élus et de nombreux parlementaires, dont mon groupe le RDSE et moimême.

La réforme sera inscrite à l'ordre du jour du Parlement en 2016 à l'occasion du projet de loi de Finances pour 2017. Le gouvernement a entendu l'argument avancé : il était urgent d'attendre la finalisation de la mise en place des nouveaux périmètres des intercommunalités, pour mieux en mesurer les ef-

## fets, avant d'entreprendre la réforme de la DGF. Un argument de bon sens.

La réforme attendue est une réforme d'architecture, de répartition, neutre budgétairement, réalisée pour compenser les inégalités entre collectivités dans une volonté d'améliorer la péréquation. Toutefois, le gouvernement continuant la recherche d'économies, il y aura bien une baisse des dotations au titre de la CRFP, Contribution au Redressement des Finances Publiques et il faut l'accompagner. C'est pourquoi, des actions sont prévues pour compenser les charges transférées ou nouvelles: création d'un fonds de soutien à l'investissement local de 1 milliard d'euros. Un nouvel élargissement du champ d'intervention du Fonds de compensation pour la TVA est aussi proposé. Par ailleurs 10 000 communes éligibles à la dotation de solidarité rurale n'ont globalement pas subi de baisse, la dotation d'équipement des territoires ruraux a été augmentée de près d'un tiers pour soutenir ces derniers. Les premiers outils de calcul, mis en ligne début novembre, permettaient d'en avoir déjà une préfiguration mais les bases de ces calculs seront obsolètes dans la perspective de la réforme de la DGF applicable en 2017.

### LE GROUPE ROSE ÉFEND NOS TERRITOIRES

Par le biais de l'intervention de **Jacques MÉZARD** son président, le groupe RDSE dont je suis membre avait lui aussi demandé des comptes au gouvernement concernant la DGF, posant une question crible thématique au gouvernement, à ce sujet, le 12 juin 2015

Extraits:

« ...Je constate que nous n'avons pas de réponse précise sur les conséquences de cette baisse de 12,5 milliards d'euros. Vous nous dites que le Premier ministre a annoncé une aide de 1 milliard d'euros pour les collectivités qui sont le plus en difficulté. Mais selon quels critères ces fonds seront-ils répartis ? [...]. Vous allez cumuler la baisse de 12,5 milliards d'euros, une réforme de la DGF dont le calendrier est hypothétique et une aide de 1 milliard d'euros pour les communes les plus en difficulté, mais sans que l'on connaisse les critères qui présideront à sa répartition! Le rapport que j'ai rédigé démontre que c'est une majorité de communes qui seront en difficulté. Dès lors, ce n'est pas avec 1 milliard d'euros que vous allez résoudre le problème !... »

Par ailleurs, le groupe a demandé que pour les années à venir, la discussion budgétaire de la DGF soit dissociée de celle du projet de loi de Finances.

Vous pourrez prendre connaissance du contenu du débat prévu le 17 novembre à ce sujet sur mon site internet.

# 36.6 MILLIARDS D'EUROS CONTRE 40.1 EN 2014

> La Dotation globale de fonctionnement se décompose ainsi :

- **1 DGF du bloc communal** (communes et EPCI)  **21 milliards** : Dotation forfaitaire des communes (10,8 milliards) :
  - une dotation de base
  - des dotations complémentaires (dont la dotation de superficie)

Dotations de péréquation des communes (3,65 milliards) :

- la Dotation nationale de péréquation (DNP)
- la Dotation de solidarité urbaine (DSU)
- la Dotation de solidarité rurale (DSR)

DGF des EPCI (6,5 milliards)

- 2 DGF des départements 10,75 milliards
- 3 DGF des régions 4,82 milliards

### La DGF dans le projet de loi de Finances pour 2016

L'article 10 de la  $1^{\circ}$  partie du PLF 2016 prévoit une baisse de la DGF de 3,67 milliards d'euros par rapport à 2015 au titre de la CRFP. La DGF 2016 s'établit à 33 milliards d'euros, soit une baisse de 1,89 % des recettes réelles de fonctionnement des collectivités.

L'article 58 de la 2° partie du PLF 2016 prévoyait la réforme de l'architecture de la DGF du bloc communal. C'est cette partie qui a été reportée à l'année prochaine suite à la mobilisation des élus et associations d'élus jugeant la réforme prématurée.

#### PRÉFIGURATION DE LA RÉFORME?

Selon certaines hypothèses, et sous toute réserve, la DGF pourrait être modifiée à plusieurs niveaux :

- Calcul de la dotation de base sur le seul critère de la population et sans coefficient, avec 75,72 euros par habitant;
- instauration d'une dotation de ruralité remplaçant la dotation de superficie pour prendre en compte les besoins d'infrastructures des communes rurales;
- création d'une dotation de centralité, partagée entre les communes et les EPCI.

Concernant la péréquation, la Dotation Nationale de Péréquation pourrait être supprimée au profit de la DSU et de la DSR. La réforme prévoyait également la création d'une DGF des EPCI à part entière, distincte des dotations communales.

à voir sur le site 📶



> Avec Claude RAYNAL, nous avons débuté les rencontres intercommunales. Les premières réunions ont eu lieu avec la Communauté de Communes des Coteaux de Bellevue, puis la Communauté de Communes des Coteaux du Girou et enfin la

## RÉUNIONS AU SEIN DES COMMUNAUTÉS DE COMMUNES DE LA HAUTE-GARONNE

Communauté de Communes du canton de Saint Béat. Il s'agit de moments d'échanges proposés à l'ensemble des élus du territoire concerné, aucune thématique n'est programmée en amont. Bien évidemment, les principaux sujets évoqués concernent les préoccupations financières des élus: baisse des subventions aux collectivités, Réforme de la DGF, rationalisation du schéma intercommunal et son incidence sur la gestion et le mode de représentativité des communes, pression croissante des normes, accessibilité des

### bâtiments communaux, ...

Nous apportons un éclairage sur certains sujets, ces rencontres sont aussi pour nous l'occasion de demander des réponses au gouvernement par le biais soit des Questions Ecrites, soit des Questions d'Actualité.

Mon assistante, Sandrine, se tient à votre disposition pour programmer une visite en fonction du calendrier établi avec mon collègue.

N'hésitez pas à la contacter par mail : francoise.laborde31@orange.fr ou téléphone 05 61 13 28 90.

# MANDAT LOCAL > En septembre dernier, j'ai pris la

décision de mettre fin à mon mandat d'Adjointe à la Culture à la Mairie de Blagnac, pour redevenir conseillère municipale sans délégation.

Depuis mon élection au Sénat, j'exerçais mes fonctions d'adjointe sans en percevoir l'indemnité. A mon sens, il s'agissait avant tout de garder un

ancrage territorial, car cela représentait le point de départ de mon investissement en politique. Cependant une mise en conformité avec la loi était obligatoire avant 2017 : c'est chose faite!

Toutefois mes collègues blagnacais savent qu'ils peuvent encore compter sur moi pour continuer à être la voix parfois provocatrice et souvent humoristique du Conseil.



Avec Catherine Lemorton, Députée de la 1ère circonscription de la Haute-Garonne



# DÎNER "LOCAVORE" RIEUMAJOU, LE 7 NOVEMBRE

rganiser un dîner uniquement préparé avec des produits issus d'un périmètre de 50 km autour de la commune!

Tel est le pari original fait par le Comité des fêtes de Rieumajou avec l'aide de M. Rémi MILLES, Maire de la commune.

Si la consigne peut prêter à sourire, il en est tout autrement dès qu'il s'agit de cuisiner tout un repas. L'équipe en charge de l'organisation a été contrainte de trouver des solutions alternatives aux condiments (sel, poivre, aromates,...) et les achats de viande, légumes, fruits ont scrupuleusement respecté la règle du périmètre défini.

Dans cette démarche, les organi- velopper la consommation en circuit sateurs ont été accompagnés par Stéphane LINOU, premier locavore de France, qui en 2008 a réalisé l'expérience de s'alimenter uniquement avec des produits issus d'un périmètre de 150 km autour de chez lui, à Castelnaudary.

« Le commerce équitable est aussi transposable au niveau local, ce n'est pas réservé à des producteurs de l'autre côté de la planète ».

Tel est le postulat de départ de l'expérience locavore. Il s'agit pour Stéphane LINOU de mettre en évidence la perte d'autonomie alimentaire de nos agglomérations et en parallèle de dé-

court afin de fixer les richesses sur les territoires et de permettre aux producteurs de vivre de leur activité. M. LINOU, conseiller en développement local, propose aide et accompagnement aux collectivités intéressées par ce sujet, il est joignable via l'adresse suivante:

linoustephane@gmail.com



> FIN NOVEMBRE **COP 21** 

#### > DÉCEMBRE

Projet de loi de Finances pour 2016 Nouvelle lecture du projet de loi de modernisaiton de notre système de Santé

Projet de loi relatif à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine Projet de loi de réforme du Code du Travail Réforme de la DGF

Agenda à retrouver aussi sur le site 🕤





A table avec Stéphane Linou et Rémi Milles

Avec Rémi Milles, Maire de Rieumajou

TOUJOURS À L'ÉCOUTE **DES ÉLUS** 

Comme vous le savez déjà, je parcours régulièrement notre département afin de venir à votre rencontre. Si vous souhaitez organiser une réunion dans votre commune ou au sein de votre intercommunalité, vous pouvez contacter ma collaboratrice Sandrine Da Paré-Magueur pour convenir d'une date au 05 61 13 28 90.

Attachée à rendre compte de mon action en toute transparence à l'ensemble des élus, je vous invite à découvrir sur mon site internet et dans ma lettre d'information l'ensemble des sujets qui composent mon actualité parlementaire. Dorénavant, une diffusion de ma lettre d'information par voie électronique sera privilégiée

c'est pourquoi je vous invite à communiquer vos coordonnées à l'adresse suivante : francoise.laborde31@orange.fr

**Dotation** parlementaire à quoi ça sert ? Vous trouverez le détail des bénéficiaires pour l'année 2015 sur mon site internet: rubrique réserve parlementaire



**TOULOUSE:** 

Sandrine DA PARE-MAGUEUR Tél. 05 61 13 28 90

116, avenue des Minimes - 31200 TOULOUSE Fax. 05 34 41 14 37 - f.laborde@senat.fr

**PARIS:** 

Florence FAYE Tél. 01 42 34 30 73

15, rue de Vaugirard - 75291 PARIS Cedex 06 Fax. 01 42 34 40 19 - f.laborde@senat.fr

**COMITE DE REDACTION:** Equipe parlementaire

